



CCPI Création d'une formation interne

Public : La formation et le CCPI s'adressent aux salariés de la métallurgie en charge de concevoir des actions de formation internes

Pré requis : Avoir de solides compétences techniques liées au métier exercé.

Nombre de participants : 12 maximum

Organisation pédagogique :

Alternance de jours de formation et intersession : une à deux journées de formation par semaine

Méthodes pédagogiques :

Formation en groupe - mises en situation, apports théoriques, construction d'outils...

Moyens pédagogiques :

Salle de formation, centre de ressources

Modalités d'évaluation des acquis et/

ou de la certification : Evaluations formatives tout au long de la formation, questionnaire d'évaluation de la satisfaction et évaluation certificative conforme au référentiel de certification du CCPI

Validation : Certificat de Compétences Professionnelles Interbranches (CCPI) « Création d'une formation à distance » délivré par l'UIMM

Profil des intervenants : Formateur de formateur.

Durée : 5 jours (la durée de la formation peut être adaptée au besoin et niveau des participants)

Tarif : 300€ jour/personne + 150 euros la certification/personne

Lieu : La formation peut se dérouler dans les locaux du CAFOC à Amiens ou en entreprise

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

- De concevoir un programme de formation et les supports associés à partir de l'analyse d'une demande
- De former les formateurs internes
- De définir les modalités d'évaluation et de concevoir les actions d'évaluations adaptées à la formation
- De mettre en œuvre les étapes nécessaires à la réalisation des bilans des actions de formation afin de contribuer à l'amélioration continue de la formation

PROGRAMME

■ Module 1 : Concevoir une formation à partir d'une demande et les supports pédagogiques

- ➔ L'analyse de la demande et l'identification du besoin
- ➔ L'élaboration d'une progression pédagogique adaptée à la demande
- ➔ La définition des modalités pédagogiques
- ➔ La définition des modalités d'évaluation
- ➔ L'élaboration des supports de formation visuels

■ Module 2 : Former les formateurs internes

- ➔ Accompagner les formateurs internes dans la préparation de leurs interventions
- ➔ Transmettre aux formateurs internes les techniques d'animation attendues

■ Module 3 : Concevoir les actions d'évaluation

- ➔ Elaboration des supports d'évaluation
- ➔ Les conditions d'organisation des actions d'évaluation selon les critères prédéfinis en amont
- ➔ La conception des outils d'évaluation
- ➔ L'évaluation des acquis
- ➔ L'évaluation de l'impact de la formation

■ Module 4 : Contribuer à l'amélioration continue des modules de formation

- ➔ Le bilan des actions de formation
- ➔ La définition d'indicateurs permettant de mesurer les effets de la formation pour le participant et pour l'entreprise
- ➔ La définition des pistes d'amélioration et d'une démarche de progrès

Contact :
CAFOC

Téléphone : 03 22 80 54 10

Courriel : cafoc@ac-amiens.fr